



BARÈME D'HONORAIRES
(Applicable à compter du 01.09.2025)

IMMOBILIER TRADITIONNEL

1. MAISON – APPARTEMENT – IMMEUBLE – BOX – GARAGE – PLACE DE PARKING

Prix de vente Net vendeur	Honoraires T.T.C.
Inférieur ou égal à 100 000 €	7 % *
de 100 001 € à 150 000 €	6 %
de 150 001 € à 250 000 €	5,5 %
de 250 001 € à 450 000 €	5 %
de 450 001 € à 600 000 €	4,5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

2. TERRAIN CONSTRUCTIBLE ET DE LOISIRS

Prix de vente Net vendeur	Honoraires T.T.C.
Inférieur ou égal à 100 000 €	10 % *
de 100 001 € à 200 000 €	9 %
Supérieur à 201 000 €	8 %

3. HONORAIRES DE LOCATION (Bail Loi 06.07.1989)

Prestations	Tarifs « Bailleur »	Tarifs « Locataire »
Honoraires d'entremise et négociation	150 € TTC	---
Visite, constitution de dossier, rédaction bail (zone tendue)	10 € TTC/m² hab.	10 € TTC/m² hab.
Visite, constitution de dossier, rédaction bail (zone non tendue)	8 € TTC/m² hab.	8 € TTC/m² hab.
État des lieux	3 € TTC/m² hab.	3 € TTC/m² hab.
Honoraires de GESTION locative	7,2% TTC	
Garantie Loyers Impayés (G.L.I.)	2,8% TTC	

- * avec un minimum de 5 000 € TTC
- Honoraires à la charge du/des vendeur(s), sauf dispositions contraires sur le mandat de vente.
- T.T.C. (Toutes taxes comprises) - TVA en vigueur au 1^{er} décembre 2022 = 20 %
- H.T. (Hors taxes)



BARÈME D'HONORAIRES (Applicable à compter du 01.09.2025) **IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

1. LOCAUX COMMERCIAUX ou D'ACTIVITÉS – BUREAUX – ENTREPOTS – TERRAINS INDUSTRIELS

Prix de vente Net vendeur	Honoraires H.T. (TVA 20%)
Inférieur ou égal à 150 000 €	8 % **
de 150 001 € à 300 000 €	7 %
de 300 001 € à 1 000 000 €	6 %
Supérieur à 1 000 001 €	5 %

2. CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET/OU DU DROIT AU BAIL (Honoraires HT, à charge acquéreur)

10% en sus du prix de cession **

3. HONORAIRES D'ENTREMISE DANS LE CADRE D'UNE LOCATION (Honoraires HT, à charge « Bailleur » & « Preneur »)

Le montant des honoraires correspond à **un pourcentage du loyer annuel hors taxes et hors charges**, il sera dû le jour de la signature du bail commercial et répartis entre le bailleur et le preneur selon les termes du mandat de location propre à chaque bien. Il sera majoré de la TVA et/ou taxe(s) applicable(s) au taux en vigueur.

Type de bail	Honoraires H.T. (TVA 20%)
Bail commercial	Loyer annuel < à 20 000€ = 2 mois de loyers HT
	Loyer annuel > à 20 000 € HT = 30%
Bail dérogatoire (courte durée 3 ans max.)	20% par année d'engagement

4. HONORAIRES DE GESTION

6% H.T. soit 7,2% T.T.C.



- Honoraires à la charge du/des vendeur(s), sauf dispositions contraires sur le mandat de vente.
- T.T.C. (Toutes taxes comprises) - TVA en vigueur au 1^{er} décembre 2022 = 20 %
- H.T. (Hors taxes)